

POLYNÉSIE FRANÇAISE



Situation politique et administrative :

Collectivité d'Outre-mer (COM)

Chef-lieu :

Papeete

Démographie :

274 217 habitants (recensement 2012)

Superficie* :

4167 km²

Langues :

Français

Tahitien (reo tahiti)

Marquisien ('eo 'enana)

Paumotu (reo pa'umotu)

Mangarevien (reo mangareva)

Langue des australes (reo tuha'a pae)

* Mais le territoire représente 5,5 millions de km², soit la taille de l'Europe.

Les langues parlées sur le territoire

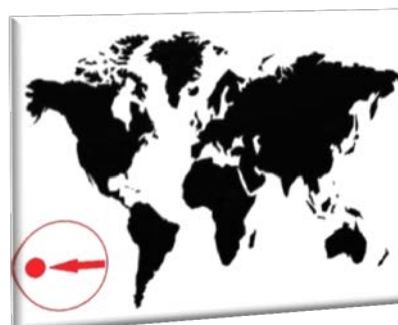
Les langues parlées sont le tahitien « reo tahiti », le marquisien « 'eo 'enana », le paumotu « reo pa'umotu », le mangarevien « reo mangareva », la langue des australes « reo tuha'a pae », le hakka, langue utilisée par les habitants d'origine chinoise, et le français, utilisé unanimement et compris partout.

Le tahitien est parlé partout en Polynésie où il occupe une place hégémonique, mais dans chaque zone de la Polynésie, une langue locale, marquisienne, paumotu, mangaréviennne, est souvent majoritaire et il arrive que le tahitien soit à peine maîtrisé. Dans les classes plus favorisées et plus occidentalisées, c'est le français qui est majoritairement et quotidiennement utilisé. Il l'est aussi parmi les populations les moins favorisées : pendant tout le XX^{ème} siècle, la réussite sociale correspondant à un usage fluide du français, les familles se sont souvent gardées de laisser parler la langue locale par les enfants, ce qui a entraîné son recul. Le plus courant est aujourd'hui la pratique des deux langues, française et tahitienne, parfois sans distinction et sans conscience exacte d'utiliser telle ou telle. Une hiérarchie favorable au français est souvent respectée.

Dans les médias, le français est couramment utilisé, le tahitien également, mais les autres langues polynésiennes le sont plus rarement. Les pratiques religieuses, qui occupent une place importante dans la vie des habitants, s'exercent dans les deux langues ; les religions protestantes sont plus enclines que la religion catholique à utiliser le tahitien dans les cultes, pour des raisons historiques : ce sont des missionnaires anglicans qui ont institué une écriture en tahitien et diffusé, au XIX^{ème} siècle, une traduction en tahitien des textes sacrés.

Dans la cour de récréation, on s'exprime beaucoup en français local, émaillé de termes tahitiens. Dans les îles éloignées de Tahiti, on emploie plus volontiers la langue du lieu. Le passage spontané d'une langue à l'autre est constant.

Aujourd'hui, les Académies des langues tahitienne, marquisienne, mangaréviennne s'efforcent de décrire, codifier, structurer et faire évoluer les langues régionales.



Place que l'École accorde à ces langues sur le territoire

Dans le système scolaire polynésien, où le rôle de l'État se définit aujourd'hui dans l'accompagnement des politiques choisies par la Polynésie française, la place des langues est reconnue depuis de nombreuses années. Au sein de la Direction générale de l'éducation et des enseignements, un service particulier nommé « pôle plurilingue » assure la formation des enseignants de langue régionale dans le premier degré, la mise en œuvre des évaluations, la rédaction des programmes.

À l'école élémentaire, tous les élèves bénéficient d'un enseignement de tahitien (2 heures par semaine en moyenne). Par ailleurs, les traditions culturelles de la Polynésie sont intégrées au rythme même de l'école et aux pratiques quotidiennes : compétitions d'Orero (art oratoire traditionnel), organisation de journées polynésiennes très importantes, fêtes locales. Des expérimentations augmentant le nombre d'heures d'enseignement des langues polynésiennes par semaine ont été réalisées en 2011-2014, et ont débouché sur des conclusions valorisant un enseignement plurilingue dans les sections de maternelle et levant les doutes sur les éventuels dangers de confusion que comporterait un apprentissage en parallèle de la langue française et des langues polynésiennes (Dispositif ECOLPOM¹).

Pour le second degré, le tahitien est enseigné dans un nombre important de collèges et dans les lycées de Tahiti en LV2 ou LV3, par des enseignants titulaires du CAPES de tahitien et des contractuels. Dans les collèges, une heure de tahitien est proposée en 6^{ème} pour tous les élèves. De façon marginale, en fin de cycle 3, une langue polynésienne autre que le tahitien peut être enseignée.

Enfin, l'université de Polynésie française offre un cursus complet de formation en langues polynésiennes. Elle dispense également des cours assez fréquentés d'initiation au tahitien à destination des non locuteurs natifs.

Écarts et proximités avec la langue française

On regroupe les langues en quelques grandes familles (langues indo-européennes, sémitiques, austronésiennes, etc.²). Il convient donc, lorsque l'on est amené à enseigner ou à travailler dans des territoires d'outre-mer, dont les langues vernaculaires ne font pas partie de la famille linguistique du français, d'avoir conscience de ces différences qui peuvent porter sur des éléments que nous pourrions considérer a priori comme naturels : opposition masculin/féminin, opposition singulier/pluriel, présence de cinq timbres vocaliques (a, e, i, o, u), organisation temporelle des conjugaisons, ordre des mots dans la phrase simple (sujet – verbe – objet, faisant ainsi du français une langue dite SVO).

Certaines langues fonctionnent, non sur la base des catégories ci-dessus, pourtant fondamentales à nos yeux, mais selon d'autres organisations : opposition être animé ou doué de raison / être inanimé ou non doué de raison, attestation d'un nombre appelé duel (pour deux êtres ou deux choses), expression des temps verbaux par l'ajout d'éléments antéposés avant le verbe (principe des langues dites agglutinantes). Certaines langues sont tonales, ce qui signifie que la seule façon de prononcer les sons modifie très sensiblement la signification des mots. Les différences entre les langues de socialisation des élèves (souvent à tradition essentiellement orale et parfois peu normées) et le français peuvent donc être très importantes et susceptibles de déstabiliser l'élève habitué, de manière inconsciente, à un système linguistique très différent.

Les langues polynésiennes sont d'origine austronésienne (les îles du Pacifique sont séparées entre elles par des immensités et reliées cependant par des pratiques linguistiques communes : on trouve à Hawaï des termes semblables à ceux qui sont utilisés en tahitien ou dans des langues de Nouvelle-Zélande). Elles ne connaissent pas d'influence des langues indoeuropéennes avant le milieu du XIX^{ème} siècle. Aussi sont-elles très différentes du français : l'alphabet n'est pas le même, certains sons n'existent pas (comme le son [g]), la langue tahitienne comporte au sein des mots des aspirations que ne connaît pas le français. Le contact des langues crée parfois des zones de confusion, par exemple entre les sons [an] et [on]. De plus, le lexique est particulier, la syntaxe très différente, le verbe se trouvant généralement avant le sujet. La relation entre le passé, le présent et le futur est exprimée autrement. Il est donc important de tenir compte de ces réalités dans l'enseignement.

¹ Ecole Plurilingue en Outre-Mer.

² Les langues du monde, à l'exception d'idiomes isolés, sont regroupées en grandes familles linguistiques partageant des points communs phonétiques, morphologiques et lexicaux qui permettent d'établir leur parenté entre elles. Ainsi le français et les langues romanes font partie de la vaste famille des langues indo-européennes parlées en Europe et dans une partie du continent asiatique (Iran, Afghanistan, sous-continent indien, frontière occidentale chinoise). Dans ce cadre, le latin, par exemple, entretient, malgré l'apparent éloignement géographique, des rapports très étroits avec le sanskrit (Inde) et l'aveistique (Iran). Parmi les autres grandes familles linguistiques, l'on peut également citer les langues sémitiques (arabe, hébreu, berbère, etc.) et les langues austronésiennes (océan Indien et océan Pacifique).

L'enseignement face à un public dont la maîtrise du français est moins avérée que celle que l'on peut observer en métropole chez des élèves d'une même classe d'âge, implique le recours à des gestes professionnels adaptés propres à sécuriser l'élève plongé dans un environnement linguistique moins familier.

La langue française est en effet la langue de scolarisation ; son apprentissage se fait dans le contexte très spécifique du milieu scolaire.

La culture scolaire, ses règles, son lexique, son fonctionnement, plus ou moins explicites, ne sont pas naturels pour nombre d'élèves et de familles.

Il est donc essentiel pour l'enseignant :

- de ne pas faire comme si ces langues vernaculaires n'existaient pas, ou n'avaient pas leur place à l'école,
- de tenir compte dans son enseignement et sa relation aux élèves, de l'existence de plusieurs cultures et de plusieurs langues, dont certaines sont maternelles,
- d'adapter ses pratiques pédagogiques et didactiques à cette situation.

- Mettre en œuvre un enseignement explicite en présentant les différentes phases d'apprentissages, leur sens, les conditions de réussite des tâches ainsi que les enjeux cognitifs des situations scolaires proposées.
- Veiller à la reformulation des consignes dont la compréhension doit être systématiquement contrôlée.
- Porter une attention soutenue à tout ce qui a trait à la diction (penser à maîtriser le débit de la voix), l'articulation, la graphie au tableau.
- Favoriser l'entrée par l'oral, afin de dédramatiser les blocages qui peuvent apparaître à l'occasion du passage à l'écrit, tout en mobilisant de façon alternée les différentes activités langagières (écouter et comprendre un énoncé oral, écouter et comprendre un énoncé écrit, parler en continu, parler en interaction, écrire).
- Multiplier les situations d'expression orale des élèves qui favorisent l'entrée dans le langage par des actes de parole (solliciter comme réponse une phrase complète et non pas un simple mot, poser des questions ouvertes afin d'encourager l'expression des élèves, etc.).
- Développer une pratique simple de comparaison des langues (mettre en regard, analyser et commenter les formulations employées pour exprimer une même idée dans les autres langues parlées par les élèves et dont le patrimoine linguistique doit être reconnu et valorisé : marque ou existence du genre, différenciation du singulier et du pluriel, marque du temps et place du verbe, différences phonologiques, différences syntaxiques...).
- Élaborer des séquences d'enseignement qui partent de l'environnement connu des élèves pour aller vers un élargissement progressif des contenus culturels, lexicaux et grammaticaux.
- Privilégier un apprentissage spiralaire des notions (observer et comprendre, mémoriser et réinvestir) par le biais d'un retour régulier sur les mêmes contenus en veillant à les exploiter et les enrichir de différentes manières: production d'élèves, situations privilégiant leur mise en activité pour associer le *dire* et *faire*, pédagogie de projet.
- Instaurer un environnement et un climat propices aux apprentissages avec une gestion bienveillante et formatrice de l'erreur par le biais de divers scénarii (dialogue avec l'élève, autocorrection, correction par les autres élèves) et des rétroactions positives et encourageantes.
- Gérer avec souplesse l'hétérogénéité de la classe (tenir compte des besoins de chaque élève, ne pas confier à chaque élève la même tâche au même moment).
- Organiser la classe et les situations de travail qui favorisent les interactions entre élèves en veillant à mettre ensemble ceux qui ont un niveau linguistique différent.

Ressources institutionnelles

- Le gouvernement de la Polynésie française fixe les orientations pédagogiques des enseignements, comme le rappelle la convention décennale liant l'État et la Polynésie française, signée en octobre 2016 : <http://monvr.pf/wp-content/uploads/2016/10/CONVENTION-EDUCATION-2017-29.09.16.pdf>
- Le premier degré est totalement organisé par la Direction générale de l'éducation et des enseignements de Polynésie française. L'adaptation des programmes des cycles 1, 2 et 3 est consultable sur son site : https://www.education.pf/wp-content/uploads/2016/08/2016-Programmes_Cycles-23-Version_29-07-2016.pdf

Ressources linguistiques

- *Structure de la langue tahitienne*, Gilbert LAZARD et Louise PELTZER, Peeters, 2000. L'ouvrage propose une description précise de la langue tahitienne et page 243, une liste indicative de grammaires, parmi lesquelles celle éditée en 1996 par l'Académie tahitienne : https://books.google.fr/books?id=xplUIN4C04YC&pg=PA243&lpg=PA243&dq=grammaire+de+Tahitien&source=bl&ots=ZrqVX1zBrH&sig=wwFVvk3SaOUD-DpZKsN_nPfy-ouo&hl=fr&sa=X&ved=0ahUKEwiL2qiC28LYAhUqIMAKHWS8CysO6AEIWDAAH#v=onepage&q=grammaire%20de%20Tahitien&f=false
- *Usages actuels du tahitien, langue d'enseignement et langue de communication*, Vahi Sylvia RICHAUD, (24 pages) téléchargeable sur le site : http://www.academia.edu/15675457/V%C4%81hi_Sylvia_Richaud_Usages_actuels_du_Tahitien_langue_denseignement_et_langue_de_communication
- *Tahitien, ia ora na, méthode d'initiation à la langue tahitienne*, Mirose PAIA, Jacques VERNAUDON, Institut national des langues orientales, 2007.
- Dictionnaire en ligne de l'Académie tahitienne : <http://www.farevanaa.pf/dictionnaire.php/presentation.php>

Ressources pédagogiques et didactiques

- Exemple de séquence de travail sur le théâtre à Tahiti, par Patricia Bennel : <http://www.education.pf/itereva/disciplines/reo/images/pdf/Stage%20theatre1.pdf>
- Initiation au tahitien, site de l'université de Polynésie française : <https://www.espadon.upf.pf/course/view.php?id=68>
- En cours de publication sur le site Lettres-tahitien du vice-rectorat de Polynésie française : fiches de comparaison des deux langues à destination des enseignants.

Ressources bibliographiques

- *L'École plurilingue en Outre-mer*, Isabelle NOCUS, Jacques VERNAUDON, Mirose PAIA, Presses universitaires de Rennes, 2014.
- *Des Tahitiens, des Français*, Bruno SAURA, Ed. Au Vent des Îles, 2014.
- *Les langues de Polynésie française*, Revue *Langues et cité* éditée par le ministère de la Culture, Numéro 29 consacré aux langues polynésiennes, septembre 2017 : <http://www.culturecommunication.gouv.fr/Thematiques/Langue-francaise-et-langues-de-France/Observation-des-pratiques-linguistiques/Langues-et-cite/Langues-et-cite-n-29-les-langues-de-Polynesie-francaise>